



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 02 septembre 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION Route de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 01.09.2025, par l'entreprise SAUR TLE SBPB, 9 rue Pierre de Coubertin, 71100 CHALON SUR SAONE
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement en eau potable au 48 rte de Boisbelle, le 15.09.2025 et ce pendant 30 jours calendaires
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR TLE SBPB, 9 rue Pierre de Coubertin, 71100 CHALON SUR SAONE, afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement en eau potable au 48 rte de Boisbelle, le 15.09.2025 et ce pendant 30 jours calendaires

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite rte de Boisbelle du 15.09.2025 et ce pendant la durée des travaux.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250902-2025-67-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Publié sur le site de la commune le 03.09.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

